

Séance du 01 mars 2022

L'an deux mil vingt deux et le premier mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	15	13
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Procurator(s) :**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
25 février 2022

Etai(en)t excusé(s) :

Mme CASIRIAIN Elena, M. HEGUY Antton

Date d'affichage
25 février 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

15 mars 2022

et publication du

15 mars 2022

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme FALXA Odile

**DECISION N°7 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021
DU CIMETIERE COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur le percepteur de BAIGORRY à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2021 du cimetiere communal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à OSSES, le 1er mars 2022

Le Maire, OÇAFRAIN Jean-Marc

